

L'une des conditions pour se marier à Epernay est que l'un(e) des futur(e)s époux(ses) ou l'un de leurs parents y soit domicilié(e) ou détienne une résidence continue établie depuis plus d'un mois au moment du dépôt du dossier.

D'autres conditions existent, notamment sur la forme, c'est pourquoi, lors du dépôt du dossier, il vous faudra être muni de toutes les pièces constitutives du dossier.

La présence des deux futur(es) époux(ses) est obligatoire au moment du dépôt du dossier.

Où retirer et déposer le dossier ?

A Mairie Accueil, 8 place Bernard-Stasi

Quand déposer le dossier ?

Sur rendez-vous uniquement, du lundi au vendredi, en contactant le 03 26 53 37 50.

Pensez à anticiper votre demande de rendez-vous au plus tôt (délais de publication à respecter !)

Où se déroule la célébration ?

Les mariages sont célébrés à l'Hôtel de Ville, 7 bis, avenue de champagne 51200 EPERNAY.

Source URL: <https://www.epernay.fr/article/mariage>